

COMPTE RENDU DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE
DU 8 JUILLET 2008

Présents :

| | |
|--|---|
| M. GANDRA-MORENO Laurent | Directeur de Cabinet chargé de la sécurité routière par intérim |
| M. DENEUVILLE André | Association des Maires du Haut-Rhin |
| M. DAULL Bernard | CADR |
| M. FEUERSTEIN Louis-Philippe | Automobile Club |
| M. FIX Gilbert | FFMC 68 |
| M. HUGUET Gilles | LCVR 68 |
| M. GANGLOFF Philippe | EDSR 68 |
| M. BERTRAND Michel | DDSP 68 |
| M. PFAFF Jérôme | DIR Est |
| M.M. LOUIS Dominique, VUILLEMENOT Patrick, FLOTTE Christophe | DDE68 |

Absents :

Prévention Routière (excusé)
Conseil Général du Haut-Rhin (Excusé)

Demandes des usagers

I- DEMANDE CONCERNANT LES COMMUNES

WIDENSOLEN - Dossier 08/001 : M. Jean P.

Demande : *La vitesse est limitée à 45 km/h dans l'agglomération de Widensolen, ne devrait-elle pas être de limitée à 50 km/h ?*

La commission propose le rétablissement du régime de droit commun, à savoir une limitation de la vitesse à 50 km/h.

WINTZENHEIM - Dossier 08/012 : M. Roland P.

Demande :

1- En arrivant de Logelbach vers Wintzenheim par la D7, la présignalisation du giratoire est erronée.

La commission propose de remplacer le panneau AB3b (cédez le passage à 150m) par un panneau AB25 signalant un carrefour à sens giratoire.

2- Au croisement de la RD83 et de la RD417, "Halte de Wettolsheim", il manque un panneau "cédez le passage" sur le feu tricolore.

La commission propose d'apposer un panneau AB3a (cédez le passage) sur la potence des feux tricolores de la RD417 afin de préciser le régime de perte de priorité de cette voie en cas de dysfonctionnement des feux tricolores.

BERGHEIM - Dossier 08/004 : Mme Danielle B.

Demande :

1- Sur la route menant de Ribeauvillé à Bergheim (RD1b), un panneau signalant le giratoire était en place, après des travaux sur terrains privés ce panneau a disparu, l'annonce d'un giratoire indique rapidement au conducteur la direction à prendre.

La commission a considéré que la question de Mme B. portait sur l'absence d'un panneau diagrammatique (D42b) en amont du giratoire en venant de Ribeauvillé.

La commune de Bergheim sera informée de cette situation et de la présence de végétation occultant le panneau cédez le passage (AB3a) au droit du giratoire.

2- Sur la route de Thannenkirch (RD42) en venant de Bergheim, l'entretien des accotements n'est pas fait. Peut-on installer un miroir pour faciliter la sortie de chez Spielmann/Bigmat (ce problème existe pour beaucoup de chemins ruraux jouxtant les routes départementales).

L'entretien des accotements a été réalisé depuis la demande. Par contre, l'emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération.

MULHOUSE - Dossier 08/005 : Mme Eve G.

Demande : *Le passage pour piétons devant le lycée, rue Lucien Gander à Mulhouse, est mal signalé. Beaucoup d'élèves ne l'utilisent pas. En 2004, j'ai été fauchée par une voiture à cet endroit, et malgré les courriers à la Mairie et la mobilisation des professeurs, rien n'a été fait. Comme ajouter de l'éclairage coûte trop cher, je vous propose soit de mettre un fond rouge sur ce passage, soit de le surélever, ce qui forcerait les véhicules à ralentir et rendrait les piétons plus visibles.*

L'utilisation de la couleur rouge entre les bandes blanches d'un passage piéton est déconseillée, car celle-ci diminue généralement le contraste de nuit entre les bandes blanches et la chaussée. La mise en place d'un plateau surélevé est à proscrire également de part la présence de transport en commun dans la rue.

La commission propose que le passage piéton soit rendu plus visible en apposant de part et d'autre un panneau C20a (signalisation de position d'un passage piéton) et de refaire le marquage au sol à la peinture blanche.

INGERSHEIM - Dossier 08/006 : M. Marc S.

Demande : *Sur RD10 et RD11 en agglomération d'Ingersheim, figurent une succession dangereuse de priorités à droite. Ce sont de grands axes très fréquentés et il me semble dangereux de devoir céder autant de priorités à droite. Ne serait-il pas plus approprié et judicieux de mettre un stop à ceux qui sortent des petites rues perpendiculaires?*

Le problème d'aménagement de la voie n'est pas du ressort de la commission. Toutefois, la commission note que le fait de mettre des panneaux stop aux rues perpendiculaires engendrerait une vitesse plus élevée sur les routes principales, ce qui va à l'encontre de la sécurité.

ALTKIRCH & ILLFURTH - Dossier 08/010 : M. Pio P.**Demande :**

1- A l'approche du giratoire pour rentrer sur Altkirch par la RD419 (2x2 voies), une succession de panneau sur quelques mètres ne favorise pas le respect des limitations de vitesse.

Cette demande sera réexaminée lors de la prochaine commission.

2- Sur la RD18V à Illfurth absence de signalisation d'entrée d'agglomération, par conséquent la vitesse est limitée à 90 km/h en arrivant sur le giratoire.

Il existe un panneau d'entrée d'agglomération (EB10) limitant de part sa nature la vitesse à 50 km/h. De plus le giratoire est signalé de façon réglementaire, à savoir un panneau de présignalisation AB25 et un panneau de position AB3a (cédez le passage).

PFASTATT - Dossier 08/017 : M. Jean-Claude G.

Demande : Dans la rue Antoine Schoff à PFASTATT la vitesse des véhicules est trop élevée par l'absence d'aménagement particulier comme des ralentisseurs ou des panneaux de limitation de la vitesse à 45 Km/h ou 30Km/h.

La signalisation en place est adaptée. Le problème d'aménagement de la voie n'est pas du ressort de la commission.

COLMAR - Dossier 08/018 : M. René-Bernard K.

Demande : Panneau Interdiction de stationnement aux camions sur la rue de Rome à Colmar, non remplacé depuis une infraction qui a détruit cette signalisation. En attente de remplacement depuis environ 3 ans.

La commission a pris contact avec la mairie de Colmar pour signaler le problème. Le service "voirie" vérifie l'existence d'un arrêté d'interdiction de stationnement et si tel est le cas mettra en place le panneau manquant.

WETTOLSHEIM - Dossier 08/008 : M. Jean M.

Demande : Limitation de vitesse à l'entrée Sud de Colmar (près de l'entreprise RICOH), à Wettolsheim. Sur cette voie, peu après le franchissement du pont SNCF, il y a un rappel de 50 alors qu'il n'y a aucun panneau d'exécution auparavant. Certes la vitesse est limitée en général à 50, mais où ?

La signalisation en place est conforme. Le panneau B14 "50" + M9z "Rappel" fait référence au panneau EB10 (entrée d'agglomération de Wettolsheim) qui limite de part sa nature la vitesse à 50 km/h.

II- DEMANDES CONCERNANT LA DIR EST**AUTOROUTE A35 - Dossier 08/007 : M. Fabrice O.**

Demande : Les sorties d'autoroute Saint-Louis/Allemagne (échangeur A35/D105) en venant de Bâle et de Mulhouse sont étroites et cachées par les glissières de sécurité, au niveau des stops. la circulation dense en fin de journée rend les sorties difficiles.

La signalisation en place est conforme. La présence de glissières constitue une protection des usagers vis à vis de l'obstacle constitué par le candélabre. Après visite sur site, aucun problème de visibilité n'a été constaté.

AUTOROUTE A35 - Dossier 08/013 : M. Guy W.

Demande : Sur l'autoroute A35 à hauteur de Bartenheim en direction de Mulhouse, l'indication du kilométrage restant à parcourir jusqu'à Paris est erronée.

--> Indic. 535 puis 539, Fausses de 40 à 50kms !!(trop peu!)

--> Indic. correcte sur A36 au km 160: reste 435 kms

La DIR Est gestionnaire de l'A35 fera des vérifications et apportera des modifications si nécessaire.

RN 83 & AUTOROUTE A35 - Dossier 08/011 : M. Dominique L.

Demande : Pour les véhicules arrivant sur Colmar depuis Strasbourg et se dirigeant sur Thann-Belfort-Epinal, il n'y a aucune indication sur RN 83 (cf sortie n°23 et suivante) sur l'autoroute leur permettant de rejoindre la voie express D83, leur évitant ainsi d'aller jusqu'à Mulhouse.

La DIR Est a lancé une consultation afin de choisir un maître d'œuvre afin de réviser le schéma directeur de la signalisation directionnelle de l'autoroute A35. La demande de M. L. sera intégrée lors de cette réflexion.

III- DEMANDES CONCERNANT LE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN

ZIMMERBACH - Dossier 08/003 : M. Laurent S.

Demande : *S'engager sur la RD417 en venant de la route communale n°6 (menant de Zimmerbach à la RD417) est très difficile et constitue un véritable danger.*

La solution est facile, il suffirait d'interdire le dépassement 200m de part et d'autre de l'intersection, et éventuellement de limiter la vitesse à 70km/h.

La signalisation en place est conforme. La demande de réaménagement n'est pas de la compétence de la commission.

ENSISHEIM - Dossier 08/019 : M. Jean-Pierre N.

Demande : *Le carrefour à l'intersection de la D2 et de la D20 à Ensisheim est dangereux. Il est difficile de tourner à gauche, en venant de Mulhouse pour aller vers Hirtzfelden.*

La signalisation en place est conforme. La demande de réaménagement n'est pas de la compétence de la commission.

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN - Bilinguisme régional :

Dossier 08/009 : M. John H.,

Dossier 08/014 : M. Denis H-B.,

Dossier 08/015 : M. Alain W.,

Dossier 08/016 : M. Frédéric B.,

Dossier 08/022 : M. Louis B.

Demande : *Je souhaite disposer d'une signalétique bilingue alsacienne sur l'ensemble du territoire départemental. En effet, les Corses et les Bretons sont déjà largement dotés et de nombreux villages alsaciens et Strasbourg ont depuis longtemps adopté cette signalétique bilingue pour les plaques de rue, pourquoi pas le département ?*

Il n'est pas du ressort de la commission de se prononcer sur le bilinguisme de la signalisation routière, cependant, la lettre-circulaire n°1619 du 10 août 1979, relative à l'inscription sur les signaux routiers des noms des localités, précise qu'il n'est pas possible d'utiliser une autre langue que la langue nationale.